



Envoyé en préfecture le 11/04/2024
République Française
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le 11/04/2024
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ID : 084-268400736-20240408-DCA2024_002-DE
CCAS DE MORMOIRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 08/04/2024

Délibération n° 2024_002

Date de convocation : 04/04/2024

Membres en exercice : 13

Votants : 5

POUR : 5

CONTRE : /

ABSTENTION : /

Le Président certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : le 11-04-2024



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE et le HUIT AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE à 10 HEURES, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Mormoiron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Mormoiron, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Régis SILVESTRE

Conformément à l'article L 2121-17 du code des collectivités territoriales, les délibérations seront prises sans condition de quorum.

Présents : Régis SILVESTRE, Isabelle CHANTREL, Julien SANCHEZ, ROSA Gil, BASTOGNE Brigitte

Absents : CONIL Laurent, SILVESTRE Charlène, Bernard LECOMTE, Christel VITALBO, DELFINO Caroline, DELLARAT Rima, MOURIES Henry, BOISSON Claude,

Secrétaire : Mme CHANTREL

Conseil d'Administration -Approbation du Procès-Verbal de la séance du 04 Avril 2024

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 04 avril 2024 qui a été transmis avec la convocation à cette séance.

CONSIDERANT que ce procès-verbal pouvait être consulté en même temps que le dossier du Conseil d'administration, dans les délais réglementaires.

Le conseil d'administration ayant oui l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du 04 avril 2024

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.

Le Président
Régis SILVESTRE